

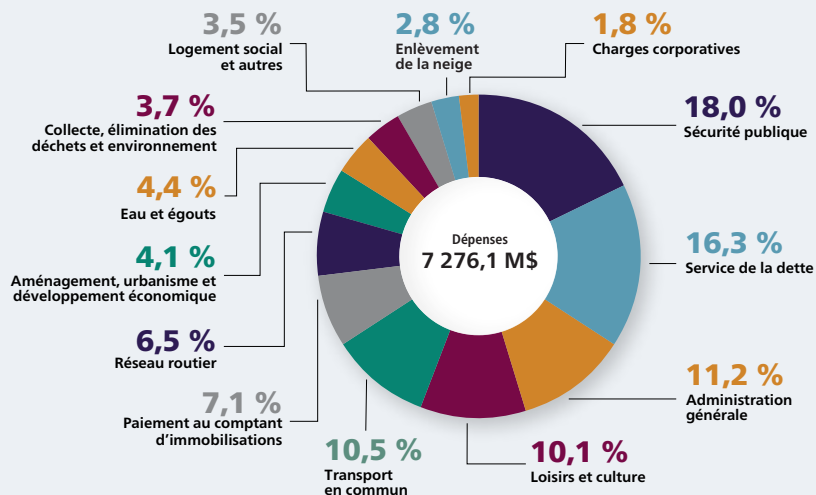
Budget 2025 et PDI 2025-2034 : Une métropole à échelle humaine

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 7,28 G\$ pour 2025 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de 24,8 G\$, la Ville de Montréal se mobilise pour maintenir ses infrastructures et développer des milieux de vie durables et inclusifs. La métropole, qui contribue à plus du tiers du PIB du Québec, continuera à jouer son rôle de moteur économique pour la province, en faisant preuve d'une grande rigueur budgétaire et en répondant aux besoins de toute la population, en ne laissant personne derrière.

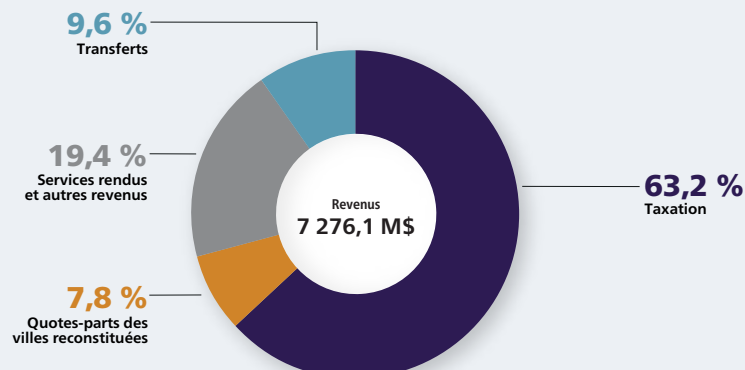
Un budget équilibré de 7,28 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2025 permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre plusieurs mesures pour servir les priorités, les ambitions et les aspirations des Montréalaises et des Montréalais, à travers six axes clés : la performance organisationnelle, l'habitation, l'itinérance, le centre-ville, les infrastructures et la vision du Montréal de demain.

Répartition des dépenses par activité



Provenance des revenus



Fiscalité

Pour 2025, la Ville limite la hausse des charges fiscales à 2,2 % pour les immeubles résidentiels et à 1,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

1,6 % Décisions du conseil municipal	↑ 1,3 %	Taxe foncière générale
	↑ 0,4 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ <0,1 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,6 % Décisions des conseils d'arrondissement	↑ 0,3 %	Taxes de services
	↑ 0,3 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 2,2 %		

Immeubles non résidentiels

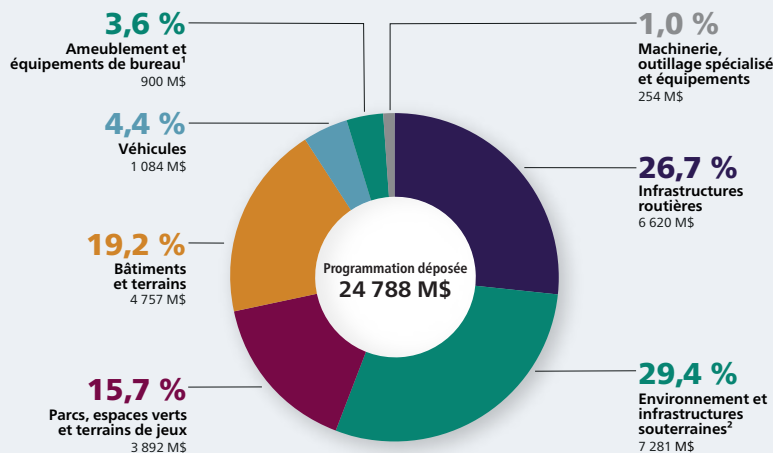
1,8 % Décisions du conseil municipal	↑ 1,4 %	Taxe foncière générale
	↑ 0,4 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ <0,1 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement	↑ <0,1 %	Taxes de services
	↑ <0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 1,9 %		



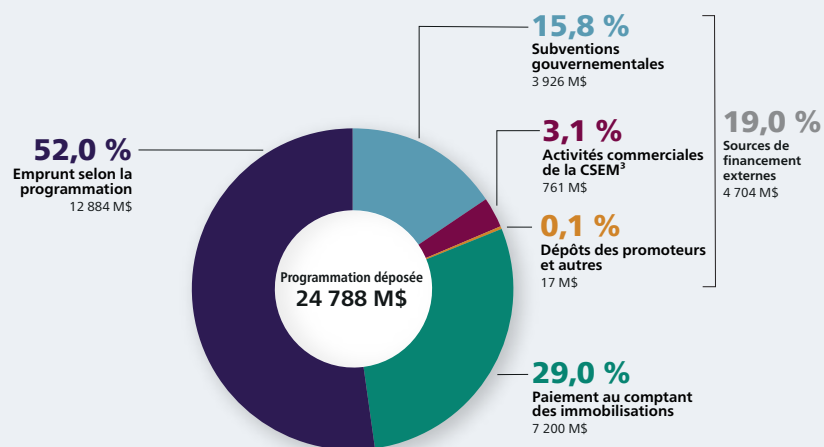
Un PDI de 24,8 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 66,9 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 33,1 %.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



¹ Intègre l'informatique

² Intègre l'eau

³ Commission des services électriques de Montréal